



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
20.08.1997 Bulletin 1997/34

(51) Int Cl.⁶: **B65D 25/08, B65D 81/32**

(21) Numéro de dépôt: **97400061.4**

(22) Date de dépôt: **14.01.1997**

(84) Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT

(72) Inventeur: **De Nervo, Stanislas**
75017 Paris (FR)

(30) Priorité: **15.02.1996 FR 9601884**

(74) Mandataire: **Boulard, Denis**
l'Oreal,
D.P.I.,
90 rue du Général Roguet
92583 Clichy Cédex (FR)

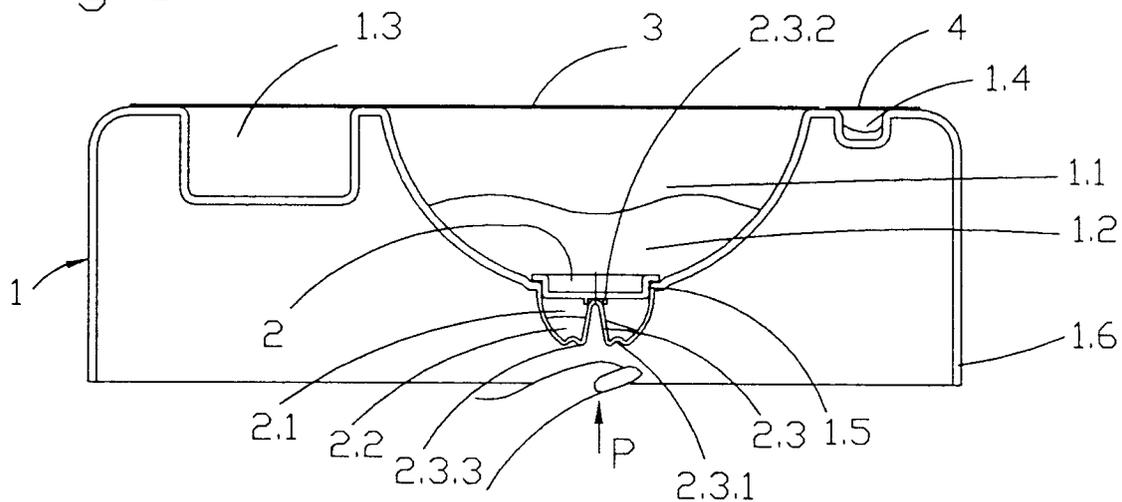
(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(54) **Réceptif monocoque, pour le conditionnement séparé et le mélange d'au moins deux produits**

(57) L'invention a pour objet un réceptif, pour le conditionnement séparé et le mélange d'au moins un produit de base (1.2) et d'au moins un produit secondai-

re (2.2), en un seul corps (1), muni d'un bouchon interne (2) et d'une pellicule (3) et qui peut être fabriqué dans des conditions économiques intéressantes.

Fig 1



Description

L'invention a pour objet un récipient, pour le conditionnement séparé puis le mélange d'au moins deux produits. On sait qu'il est souvent nécessaire de réaliser un mélange de plusieurs produits au moment de l'utilisation, les produits séparés supportant bien le stockage prolongé alors que leur mélange s'altère rapidement. Un tel conditionnement peut être utilisé, par exemple, pour la commercialisation de produits pharmaceutiques, cosmétiques ou photographiques. Le récipient objet de l'invention concerne plus particulièrement le stockage et le mélange de produits s'écoulant mal, en particulier le stockage et le mélange de plusieurs produits dont au moins un est visqueux, comme par exemple le stockage et le mélange d'une poudre avec une crème ou une pâte ou de deux crèmes. On peut citer en exemple de tels produits les produits de coloration.

Plusieurs conditionnements permettant un stockage séparé de deux produits et leur mise en contact juste avant l'utilisation sont déjà connus, en particulier par les documents FR-2283064, FR-2602752, FR-2396701, EP-0417998. Toutefois, ces conditionnements permettent un mélange essentiellement sous l'action de la gravité, ce qui est peu adapté au cas des produits visqueux et des poudres, produits qui s'écoulent mal.

Plus précisément dans FR-2283064 le système proposé permet le stockage séparé d'un solide et d'un liquide qui sont isolés par une pellicule déchirable. Dans ce système l'ouverture, incomplète, entre les deux compartiments contenant chaque produit, ouverture due au déchirement de la pellicule, serait insuffisante pour permettre un mélange facile et homogène de produits, dans le cas où l'un de ces produits serait une pâte, une crème ou une poudre.

Dans le système du document FR-2602752, l'un des produits est un liquide qui vient imprégner un tampon contenu dans une autre cavité, les deux cavités étant séparées par une pellicule déchirable. Ce conditionnement présente par conséquent les mêmes inconvénients (difficulté d'écoulement et de mélange) pour une pâte une crème ou une poudre que ceux décrits ci-dessus.

Il en est de même pour le dispositif du brevet FR-2396701. En outre les récipients selon ce brevet sont constitués de l'assemblage et du soudage de plusieurs compartiments, or le nombre de pièces élevé d'un tel récipient entraîne un surcoût non négligeable par rapport à un récipient en une seule pièce.

Dans le système décrit par le document EP-0417998, le récipient comprend un compartiment supérieur de forme tubulaire, ce qui est peu favorable au mélange lorsque le produit stocké dans le compartiment supérieur est une crème et par conséquent s'écoule mal. Cette forme présente également l'inconvénient de ne pas permettre facilement le mélange des produits à l'aide d'un instrument comme une baguette ou un pinceau. Cet inconvénient est commun aux autres systè-

mes connus. En outre ce récipient est fabriqué par injection soufflage, qui est une technique coûteuse.

Les documents US-4,410,085 et WO95/23744 décrivent des dispositifs permettant le mélange simultané de deux produits contenus dans deux cavités, l'une principale, l'autre secondaire contenue dans la cavité principale, les deux cavités étant séparées par un bouchon. Toutefois, dans chacun de ces dispositifs, il est nécessaire d'ouvrir la cavité principale avant d'ouvrir la cavité secondaire. Par conséquent, une manipulation maladroite au moment de l'ouverture de la cavité secondaire fait courir le risque que le produit contenu dans la cavité principale se répande hors du récipient.

Aussi, c'est avec étonnement que la demanderesse a découvert un récipient peu coûteux, pour le conditionnement séparé d'au moins un produit de base et d'au moins un produit secondaire, en un seul corps et qui peut être fabriqué dans des conditions économiques intéressantes. Ce récipient permet en particulier le stockage et le mélange de bonnes conditions de produits s'écoulant mal, notamment de plusieurs produits dont l'un au moins est visqueux, comme par exemple deux crèmes ou une poudre avec une crème ou une pâte.

L'invention a pour objet un récipient monocorps, pour le conditionnement séparé et le mélange d'au moins un produit de base et d'au moins un produit secondaire, comprenant un corps, un bouchon interne, un moyen de fermeture et un dispositif d'ouverture du bouchon interne, le corps comprenant une paroi définissant le profil d'une cavité principale en forme de bol susceptible de contenir le produit de base et le profil d'une cavité secondaire susceptible de contenir le produit secondaire, la cavité secondaire se trouvant incluse dans la cavité principale, le bouchon interne permettant d'isoler hermétiquement la cavité secondaire de la cavité principale, le moyen de fermeture permettant d'isoler hermétiquement la cavité principale de l'air extérieur caractérisé en ce que le dispositif d'ouverture du bouchon interne permet d'ôter le bouchon interne avant ou simultanément à l'ouverture de la cavité principale.

Ce dispositif permet d'éviter des manipulations risquées au moment de l'ouverture de la cavité secondaire, puisque celle-ci se fait alors que la cavité principale est encore fermée et que le contenu des deux cavités ne peut donc pas se répandre à l'extérieur, ou simultanément à l'ouverture de la cavité principale et l'utilisateur n'a pas à manipuler le bouchon de la cavité secondaire tandis que la cavité principale est déjà ouverte et que son contenu pourrait s'en échapper.

Le profil de la cavité principale a globalement la forme d'un bol. Dans cette forme peut venir s'inscrire le profil de la cavité secondaire sous la forme d'une excroissance. Le profil de la cavité principale peut également être muni d'un fond plat.

La forme de bol permet en particulier un mélange facile des produits contenus dans le corps, à l'aide d'instruments, comme par exemple un pinceau ou un baton.

Cette facilité est extrêmement favorable à l'obtention d'un mélange homogène à partir de produits s'écoulant mal, en particulier de produits dont l'un au moins est visqueux. Cette facilité de mélange est d'autant plus importante lorsque l'utilisateur de ces produits n'est pas un homme du métier mais un consommateur courant.

Le corps est en matériau thermoplastique. Il peut résulter de la superposition de plusieurs matériaux thermoplastiques différents et il peut être fabriqué par tous moyens connus de l'homme du métier comme, par exemple, le thermoformage, l'injection, le soufflage. De façon préférentielle, afin de rendre le produit économiquement intéressant, il est fabriqué par thermoformage ou par injection, et selon un mode préféré de réalisation de l'invention, il est fabriqué par thermoformage.

Comme matériau thermoplastique on peut utiliser par exemple du polyéthylène, du polypropylène, un copolymère de l'éthylène et du propylène

Le moyen de fermeture peut être un bouchon externe placé à l'ouverture de la cavité principale; dans ce cas le corps comprend des moyens d'accrochage complémentaires à la périphérie de la cavité principale. Le moyen de fermeture peut également être une pellicule arrachable d'un seul tenant.

Dans le cas où le moyen de fermeture est une pellicule arrachable d'un seul tenant, celle-ci est en matériau étanche à l'air et compatible chimiquement avec les produits de base et secondaire. La pellicule est fixée à la parois du corps et placée à l'ouverture de la cavité principale. La fixation de la pellicule au corps doit être à la fois étanche et arrachable manuellement. En outre, il faut que la pellicule soit dans un matériau tel qu'elle ne se déchire pas lorsqu'elle est arrachée du corps, mais au contraire s'enlève d'un seul tenant. Une telle pellicule est habituellement constituée d'au moins trois couches superposées : la couche du milieu, qui peut être en aluminium ou en matériau thermoplastique, détermine l'étanchéité de la pellicule, la couche supérieure en matériau thermoplastique conditionne la non-déchirabilité de la pellicule et la couche inférieure est un film thermoplastique qui rend la pellicule pelable.

Le bouchon interne est essentiellement constitué d'une jupe et d'un fond, il doit permettre la fermeture étanche de la cavité secondaire, il doit aussi pouvoir être ôté facilement avant, ou simultanément à, l'ouverture de la cavité principale, pour permettre le mélange des deux produits avant utilisation. La cavité secondaire est munie, à ses extrémités, de moyens d'accrochage qui coopèrent avec la jupe du bouchon et permettent sa fixation étanche.

Le bouchon interne est de préférence en matériau thermoplastique, il pourra être fabriqué par tous moyens connus de l'homme du métier, comme par exemple par thermoformage d'un film extrudé ou par injection. De façon préférentielle, le bouchon sera fabriqué par injection, cette technique, plus précise, permet de faciliter l'obtention d'une meilleure étanchéité.

Afin de permettre à l'utilisateur d'ôter le bouchon,

plusieurs solutions peuvent être envisagées :

Dans une première variante, le profil de la cavité secondaire comprend un doigt rigide et une zone déformable à la périphérie et à une première extrémité de ce doigt, ce doigt et cette zone déformable coopérant de telle sorte qu'une pression exercée sur la zone déformable fasse sauter le bouchon interne par appui de son autre extrémité sur ledit bouchon interne. Ce geste doit de préférence être fait avant d'avoir retiré la pellicule. la périphérie de ce doigt peut être rendue déformable par tous moyens connus de l'homme du métier comme par exemple par la présence de gorges dans le profil de la cavité ou par une moindre épaisseur du matériau thermoplastique à la périphérie de ce doigt. Eventuellement le bouchon interne peut être muni d'une jupe interne dans laquelle vient se placer le doigt rigide et qui l'empêche de fléchir sous la pression.

Dans une seconde variante, le bouchon interne comprend une tige rigide dont l'extrémité repose sur la parois de la cavité secondaire. Une pression exercée sur cette parois permet de faire sauter le bouchon. Ce geste doit également être fait avant d'avoir enlevé la pellicule.

Dans une troisième variante, le bouchon interne est muni d'une languette scellée comprenant deux extrémités, une extrémité fixée au bouchon interne, et une autre extrémité scellée au moyen de fermeture, au moyen d'un scellage non arrachable, en particulier lorsque le moyen de fermeture est une pellicule arrachable le scellage de la languette sur la pellicule est différent du scellage de la pellicule sur le corps, ainsi, lorsque l'utilisateur enlève la pellicule, celle-ci entraîne avec elle la languette et le bouchon interne. Cette solution présente l'avantage de permettre en un seul geste l'ouverture des deux cavité et l'entraînement du bouchon interne hors du récipient.

Selon une quatrième variante, le bouchon interne comprend une jupe creuse d'une hauteur suffisante pour que le fond émerge de la cavité principale au niveau de la parois supérieure du corps et le fond du bouchon interne est scellé au moyen de fermeture. Selon l'invention, le scellage du fond du bouchon interne au moyen de fermeture n'est pas arrachable, en particulier lorsque le moyen de fermeture est une pellicule arrachable le scellage du bouchon interne sur la pellicule est différent du scellage de la pellicule sur le corps, ainsi, lorsque l'utilisateur enlève la pellicule, celle-ci entraîne avec elle le bouchon interne. Cette solution présente l'avantage de permettre en un seul geste l'ouverture des deux cavité et l'entraînement du bouchon interne hors du récipient.

Selon les trois premières variantes de l'invention le fabriquant remplit tout d'abord la cavité secondaire avec le produit secondaire puis il obture cette cavité par le bouchon interne, il remplit ensuite la cavité principale et l'obture, éventuellement en scellant la languette à la pellicule dans le cas de la quatrième variante.

Selon la quatrième variante le fabriquant peut, sui-

vant la forme de la cavité, procéder comme selon les variantes précédentes, il peut également placer le produit secondaire à l'intérieur du bouchon interne creux, ledit bouchon étant retourné pour reposer sur son fond. il fixe ensuite le corps sur ce bouchon, puis il retourne l'ensemble et remplit la cavité principale puis fixe le moyen de fermeture, en scellant le fond du bouchon interne sur la pellicule.

Selon le cas, le profil du corps peut être muni d'un fond plat qui lui permet de reposer sur une surface plane, ce corps peut également comprendre une jupe qui lui permet de reposer sur une surface plane quel que soit le profil du reste du corps.

Après avoir enlevé la pellicule et ouvert la cavité secondaire, l'utilisateur peut mélanger à l'aide de tout instrument connu, comme un pinceau ou un bâton, le produit de base et le produit secondaire.

Le récipient selon l'invention peut comprendre en outre une cavité échantillon ménagée dans la parois du corps, cette cavité étant susceptible de contenir une dose d'échantillon du produit de base ou du produit secondaire. Cette cavité est obturée par un moyen de fermeture du même type que celui qui obture la cavité principale. Toutefois ces deux moyens sont distincts, ce qui permet d'ouvrir la cavité échantillon et de doser le produit qu'elle contient sans ouvrir la cavité principale.

Le récipient selon l'invention peut comprendre en outre une cavité instruments ménagée dans la parois du corps, cette cavité étant susceptible de contenir divers instruments utiles pour la manipulation des produits, comme par exemple des gants, un pinceau etc.... De la même façon que la cavité échantillon, la cavité instruments peut être obturée par un moyen de fermeture indépendant, elle peut toutefois être obturée par le même moyen de fermeture que la cavité principale.

Afin de mieux faire comprendre l'objet de l'invention, on va décrire ci-après, à titre d'exemple non limitatif, des récipients répondant aux caractéristiques de cette invention.

La figure 1 représente un dispositif selon l'invention en coupe transversale, dont l'ouverture se fait à l'aide d'un doigt placé sur la parois de la cavité secondaire.

Les figures 2a et 2b représentent un dispositif selon l'invention en coupe transversale, dont l'ouverture se fait à l'aide d'une tige rigide fixée sur le bouchon.

La figure 3 représente un dispositif selon l'invention en coupe transversale, dont l'ouverture se fait à l'aide d'une languette scellée.

Les figures 4a, 4b et 4c représentent un dispositif selon l'invention en coupe transversale, ce dispositif comprenant un bouchon émergent scellé au moyen de fermeture de la cavité principale ainsi que le procédé pour le remplir.

Les figures 5 et 6 représentent chacune un dispositif selon l'invention en coupe transversale, ces dispositifs comprenant chacun un bouchon émergent, muni d'une tige rigide, scellé au moyen de fermeture de la cavité principale.

Le récipient représenté sur la figure 1 est constitué d'un corps 1 en polyéthylène thermoformé, d'un bouchon interne 2, de deux pellicules thermoscellées 3 et 4. Le corps 1 a la forme d'un mamelon qui définit une cavité principale 1.1 en forme de bol et une cavité secondaire 2.1 dans le fond de la cavité principale 1.1 ; des moyens d'accrochage 1.5 du type encliquetage permettent une fixation étanche du bouchon 2 qui sépare la cavité 1.1, contenant un produit 1.2, et la cavité 2.1 contenant un produit 2.2. Les produits 1.2 et 2.2 sont respectivement une crème et une poudre pour la coloration des cheveux. Une jupe circulaire 1.6 périphérique permet de poser le récipient sur une surface plane. A cet effet la jupe 1.6 a une hauteur au moins égale à celle du mamelon. En outre la parois du corps 1 comprend au niveau de la cavité 2.1 un doigt 2.3 et une gorge annulaire 2.3.1 autour de ce doigt. L'extrémité supérieure de ce doigt est placée dans une jupe 2.3.2 du bouchon 2 s'étendant dans la cavité secondaire. La gorge annulaire 2.3.1 rend déformable la zone 2.3.3, à la périphérie du doigt. On peut exercer sur cette zone à la base du doigt 2.3 une pression P pour faire sauter le bouchon 2. Les cavités annexes 1.3 et 1.4 permettent le stockage respectivement de divers ustensiles, et d'un échantillon du produit 2.2. La cavité 1.4 est obturée par la pellicule 4, indépendante de la pellicule 3. Cette dernière obture à la fois la cavité principale 1.1 et la cavité annexe 1.3.

Dans un premier temps l'utilisateur arrache la pellicule 4 et utilise l'échantillon contenu dans 1.4 pour tester la tolérance de ce produit sur sa peau, puis il retourne le récipient et exerce une pression sur la zone déformable 2.3.3 à la base du doigt 2.3 ôtant ainsi le bouchon 2. Il retourne à nouveau le récipient et arrache la pellicule 3, les ustensiles contenus dans 1.3 sont alors accessibles et il peut mélanger les produits 1.2 et 2.2.

Le récipient représenté sur les figures 2a et 2b se différencie de celui de la figure 1 par l'absence de doigt dans la cavité secondaire et par l'existence d'une tige rigide 2.4 fixée au bouchon interne 2 et dont l'extrémité est en regard de la parois de la cavité 2.1. Le mode d'utilisation illustré par la figure 2b est le même que sur la figure 1. La zone déformable est faite d'une épaisseur plus mince de la parois du corps 1 située en regard de l'extrémité de la tige 1.4.

Le récipient représenté sur la figure 3 se différencie de celui de la figure 1 par l'absence de doigt dans la cavité secondaire, par l'existence d'une languette scellée 2.6. La languette 2.6 comprend deux extrémités, l'une de ces extrémités étant fixée au bouchon interne 2 et l'autre étant scellée à la pellicule 3. Après ouverture de la pellicule 4 permettant d'avoir accès à l'échantillon, l'utilisateur arrache la pellicule 3 il entraîne également la languette 2.6 ainsi que le bouchon interne 2, il peut ensuite mélanger les produits à l'aide des ustensiles extraits de la cavité 1.3.

Le dispositif représenté sur les figures 4a, 4b et 4c est constitué d'un corps 1, d'un bouchon interne 2, et de

2 pellicules 3 et 4. Ce dispositif se distingue de celui de la figure 1 par le fait que le bouchon interne 2 comporte une jupe cylindrique d'une hauteur telle que le fond du bouchon affleure à la surface de la cavité principale 1.1 qui a la forme d'un bol. Le fond du bouchon 2 est scellé à la pellicule 3 obturant la cavité principale de telle sorte que lorsque l'on arrache la pellicule, le bouchon qui en est solidaire s'ouvre et libère le produit secondaire 2.2 qu'il retenait dans la cavité 2.1. Comme il est montré sur la figure 4c, lors du conditionnement, on remplit le bouchon 2 de produit 2.2 puis on positionne le corps sur le bouchon de façon étanche, et ensuite seulement on retourne le corps et on remplit la cavité principale avec le produit 1.2.

Le dispositif représenté sur la figure 5 se distingue de celui représenté sur les figures 4a et 4b par la présence d'une tige rigide 2.4 fixée au bouchon interne 2 et dont l'extrémité est en regard de la paroi de la cavité 2.1. Dans un premier temps, l'utilisateur décroche le bouchon 2 en exerçant une pression sur la zone déformable 2.3.3, puis il ôte la pellicule 3 qui entraîne avec elle le bouchon 2 hors du récipient. Ce dispositif présente l'avantage par rapport au précédent d'éviter des projections lors de l'ouverture du bouchon 2.

Le dispositif représenté sur la figure 6 se distingue de celui de la figure 5 par le fait que le fond 2.8 du bouchon est placé plus bas. Le bouchon 2 adhère à la pellicule 3 par sa jupe 2.9. Le fonctionnement est le même que celui décrit pour la figure 5. Ce dispositif présente l'avantage, par rapport au précédent, d'éviter qu'une partie du produit 2.2 ne reste collée aux parois du bouchon 2.

Revendications

1. Récipient pour le conditionnement séparé et le mélange d'au moins un produit (1.2) de base et d'au moins un produit (2.2) secondaire, comprenant un corps (1), un bouchon interne (2), un moyen de fermeture (3) et un dispositif (2.3 ; 2.4 ; 2.6) d'ouverture du bouchon interne (2), le corps comprenant une paroi définissant le profil d'une cavité principale (1.1) en forme de bol susceptible de contenir le produit de base et le profil d'une cavité secondaire (2.1) susceptible de contenir le produit secondaire, la cavité secondaire se trouvant incluse dans la cavité principale, le bouchon permettant d'isoler hermétiquement la cavité secondaire de la cavité principale, le moyen de fermeture permettant d'isoler hermétiquement la cavité principale de l'air extérieur, caractérisé en ce que le dispositif d'ouverture du bouchon interne (2) permet d'ôter le bouchon interne (2) avant ou simultanément à l'ouverture de la cavité principale (1.1).
2. Récipient selon la revendication 1, caractérisé en ce que le corps (1) est en matériau thermoplastique.
3. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le corps (1) est en polyéthylène, en polypropylène, en copolymère de l'éthylène et du propylène.
4. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le corps (1) est en matériau thermoformé ou injecté.
5. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le corps (1) est en plusieurs matériaux thermoplastiques différents superposés.
6. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le moyen de fermeture (3.1) est un bouchon externe et que la cavité principale est munie, à ses extrémités, de moyens d'accrochage (3.2) permettant la fixation du bouchon externe.
7. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le moyen de fermeture (3) est une pellicule arrachable d'un seul tenant.
8. Récipient selon la revendication 7, caractérisé en ce que la pellicule (3) est fixée au corps (1) par thermoscellage.
9. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la paroi de la cavité secondaire (2.1) comprend un doigt rigide (2.3) et une zone déformable à la périphérie de ce doigt et à une première extrémité de ce doigt, ce doigt et cette zone déformable coopérant de telle sorte qu'une pression exercée sur la zone déformable fasse sauter le bouchon interne par appui de son autre extrémité sur ledit bouchon.
10. Récipient selon la revendication 9, caractérisé en ce que la zone déformable comprend au moins une gorge (2.3.1) à la périphérie du doigt rigide (2.3).
11. Récipient selon la revendication 10, caractérisé en ce que la zone déformable comprend une zone de moindre épaisseur du matériau thermoplastique à la périphérie du doigt rigide.
12. Récipient selon la revendication 9, caractérisé en ce que le bouchon interne (2) est muni d'une jupe interne (2.3.2) dans laquelle vient se placer le doigt rigide (2.3) et qui l'empêche de fléchir.
13. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que le bouchon interne (2) comprend une tige rigide (2.4) dont l'extrémité repose sur la paroi de la cavité secondaire (2.1).

14. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que le bouchon interne (2) est muni d'une languette scellée (2.6) comprenant deux extrémités, une extrémité fixée au bouchon interne et une extrémité scellée au moyen de fermeture au moyen d'un scellage non arrachable. 5
15. Récipient l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que le bouchon interne (2) comprend une jupe d'une hauteur suffisante pour que le fond du bouchon interne émerge de la cavité principale au dessus du niveau du produit principal et le fond du bouchon est scellé au moyen de fermeture (3) à l'aide d'un scellage non arrachable. 10
15
16. Récipient l'une quelconque des revendications 1 à 15, caractérisé en ce que la parois du corps (1) est muni d'un fond plat 15
17. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 16, caractérisé en ce que le corps (1) est muni d'une jupe (1.6) permettant son maintien sur un support plan. 20
18. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, caractérisé en ce que le corps (1) comprend en outre une cavité (1.4) susceptible de contenir une dose d'échantillon du produit de base (1.2) ou du produit secondaire (2.2). 25
30
19. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 18, caractérisé en ce que le corps (1) comprend en outre une cavité (1.3) susceptible de contenir au moins un instrument utile à la manipulation des produits. 35
20. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 19, caractérisé en ce que le produit principal (1.2) est un produit visqueux. 40
21. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 20, caractérisé en ce que le produit principal (1.2) est une crème ou une pâte. 45
22. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 21, caractérisé en ce que le produit secondaire (2.2) est une crème, une pâte ou une poudre. 50
23. Récipient selon l'une quelconque des revendications 1 à 22, caractérisé en ce que les produits principal (1.2) et secondaire (2.2) sont des produits de coloration. 55

Fig 1

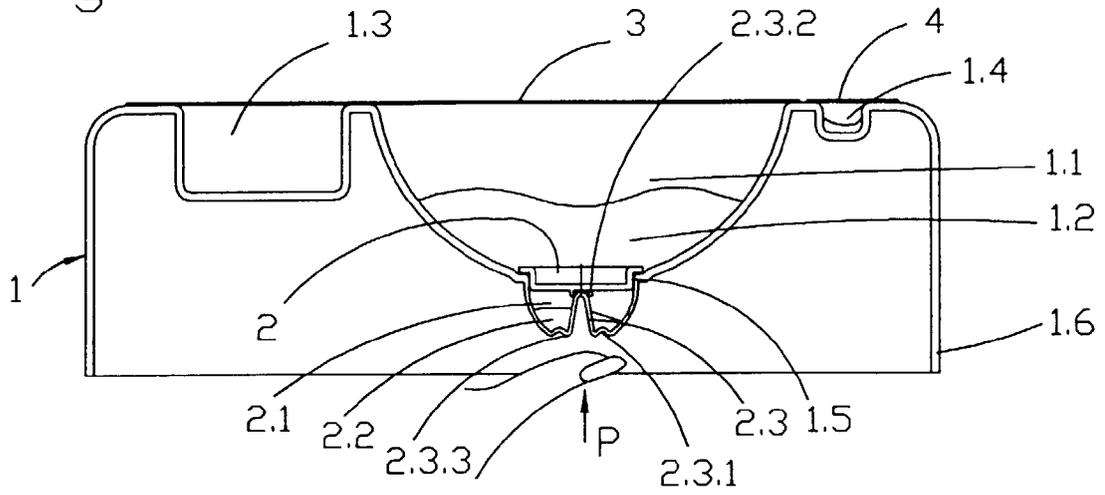


Fig 2a

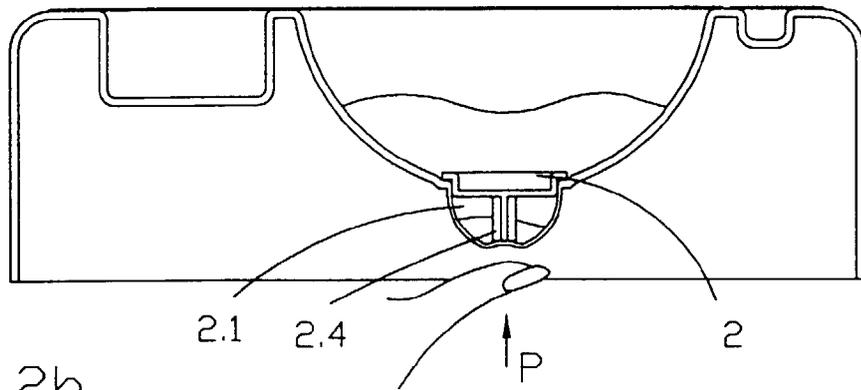
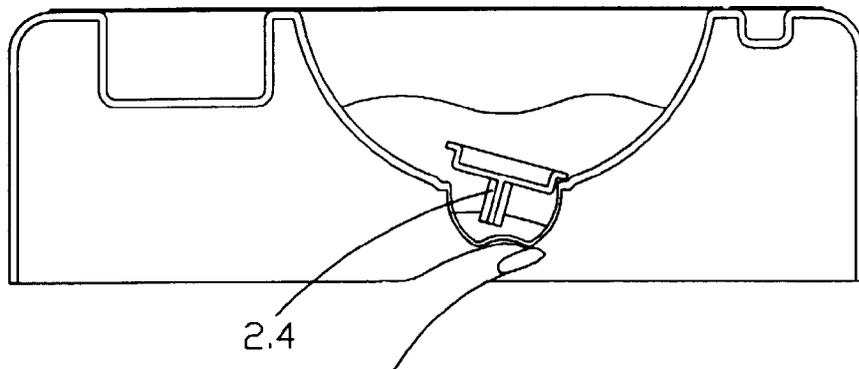


Fig 2b



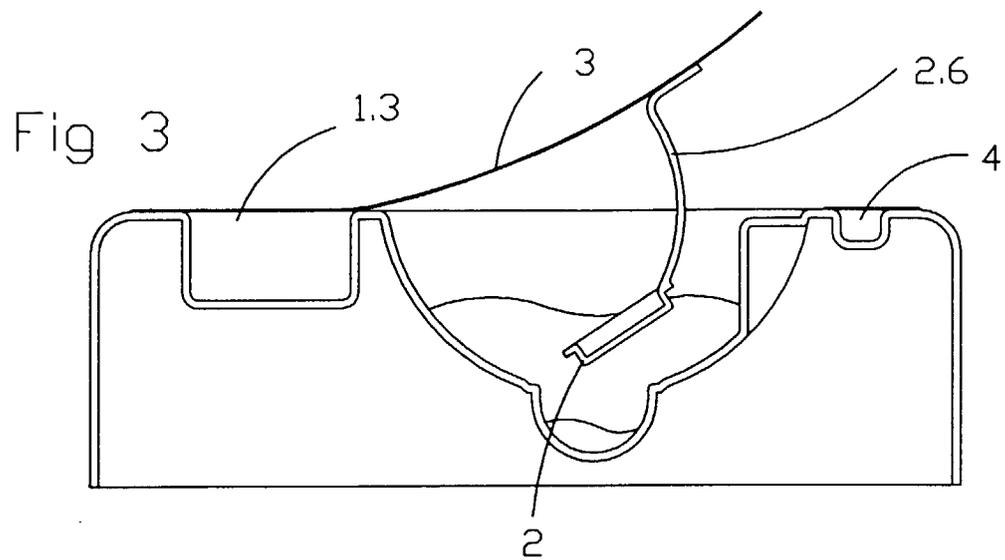


Fig 4a

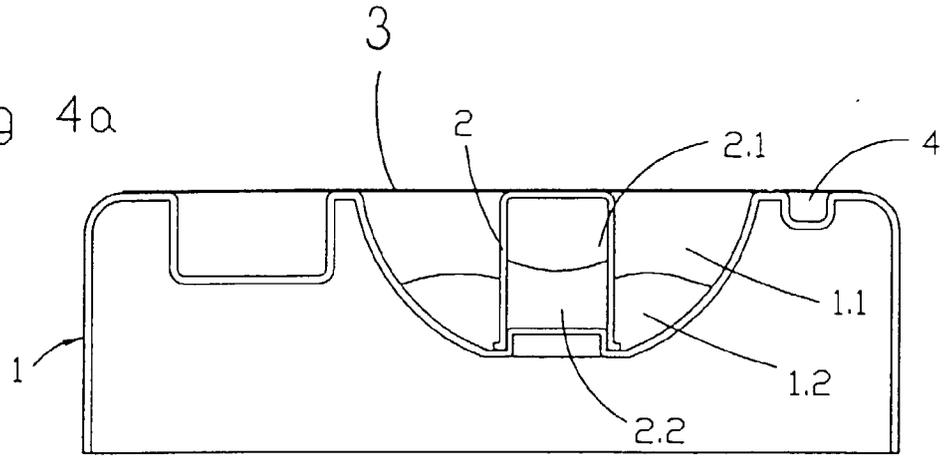


Fig 4b

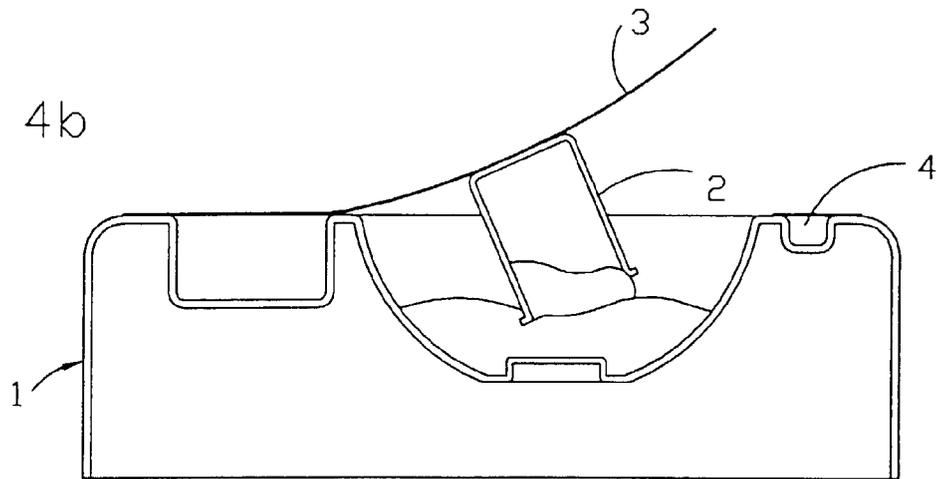


Fig 4c

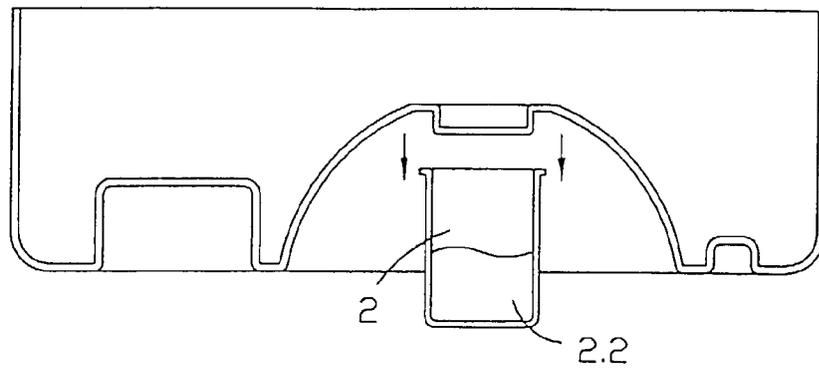


Fig 5

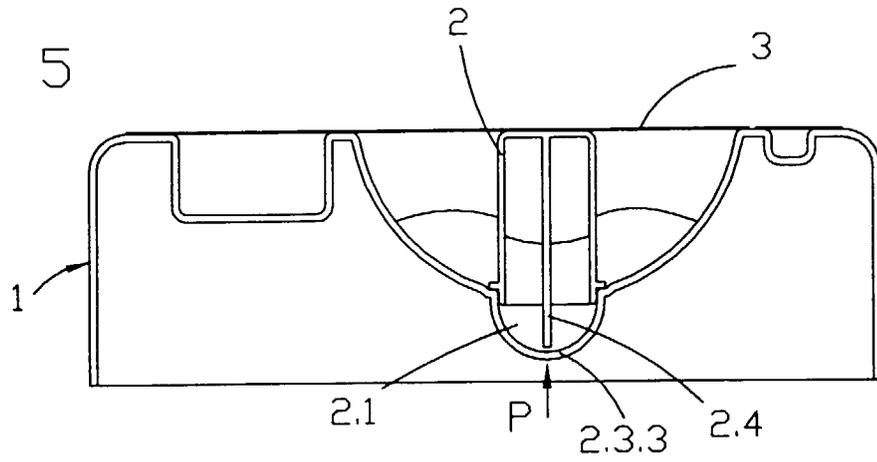
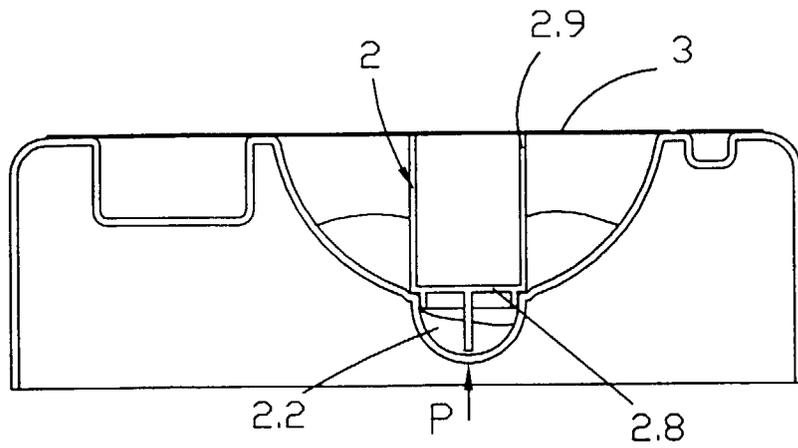


Fig 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 97 40 0061

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	FR 1 224 465 A (DOMEC)	1,4,6,16	B65D25/08
Y	* le document en entier *	2,7,8,15	B65D81/32

Y,D	US 4 410 085 A (BEREZIAT ET AL.) * colonne 1, ligne 48 - colonne 2, ligne 29; figure 1 * * colonne 2, ligne 40 - ligne 59; figure 5 *	2,7,8,15	

A	US 2 764 983 A (BARASCH ET AL.) * le document en entier *	9,12,13	

A	FR 2 658 484 A (LENOIR) * revendication 1; figure 2 *	14	

A	FR 2 176 562 A (PROMOFARM) * page 2, alinéa 2 *	18	

A	WO 89 08590 A (FLÜGGER) * revendication 1 *	19	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B65D A61J
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		21 Mai 1997	Bridault, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 (01.82) (POMC02)